

**Un syndicat qui se respecte ne doit pas se poser de question :**  
**Coûte que coûte son rôle consiste à défendre les intérêts des salariés !**  
**Un point c'est tout.**

Depuis décembre 2012 les employeurs de la caisse d'épargne Nord France Europe et les représentants des organisations syndicales se sont réunis à plusieurs reprises afin de négocier l'organisation du temps de travail de l'activité du centre de relation clientèle.

En fait il ne s'agit ni d'un service déjà existant à la CENFE ni d'une création de service mais de la réintégration d'une activité qui avait à l'époque été externalisée pour raison de « dumping » social.

Bien évidemment, en tant que représentants de la défense des intérêts des salarié(e)s, les délégués **Sud** ne peuvent que se réjouir du retour des salariés du GIE « canal écureuil » au sein de la CENFE. Ceci va leur permettre de bénéficier de l'ensemble des dispositions inhérentes aux accords collectifs de l'entreprise (même si nous déplorons et constatons une certaine diminution des effets positifs de ceux-ci depuis plusieurs années).

Mais attention :

- Encore et toujours, l'appréciation patronale des choses a fait rimer « développement » pour l'entreprise avec « régression » pour les salarié(e)s ...
- D'entrée de jeu et pour ce qui concerne le temps de travail, les patrons considéraient que par translation logique et équitable, les salarié(e)s de canal écureuil qui aujourd'hui travaillent 35 heures par semaine, devaient dorénavant travailler 38 heures 05 pour le même salaire et sans plus tenir compte des contraintes professionnelles très difficiles (chronométrage des appels, horaires décalés pouvant aller jusqu'à 20 heures, ...).
- 35 emplois sur environ 50 sont sous-classés en T2 alors que les personnes qui les occupent ont toutes une ancienneté de plus de deux ans et ont manifestement fait la preuve de leur compétence (à défaut il y a fort à parier qu'elles ne seraient plus dans l'entreprise). Nous avons à ce sujet et dès la première réunion de négociation rappelé à la direction qu'à la CENFE il n'y avait pas d'emplois commerciaux en dessous de la classification T3, qu'il ne saurait y avoir deux poids et deux mesures !
- Nous avons également évoqué le fait que les salarié(e)s qui seront affectés au CRC devaient bénéficier des primes de sujétion et de contrainte tout comme les salarié(e)s affectés à la e-agence et à l'agence de Faidherbe.
- Suite à plusieurs réunions avec les salarié(e)s de canal écureuil, au cours desquelles ils ont exprimé des demandes claires et légitimes, nous avons tout au long de la négociation (que certains auraient souhaité plus courte et plus rapide) défendu bec et ongles leurs revendications et la justice sociale. En effet, demander aux gens de travailler plus longtemps sans augmentation revient purement et simplement à diminuer les salaires et cela n'est pas juste même avec 7 jours de RTT pour solde de tout compte alors que de passer de 35 heures/semaine à 38 heures 05 en annualisation du temps de travail la contrepartie est d'environ 17 jours ...

- Les salarié(e)s de canal écurueil ont également souhaité que les horaires de travail soient organisés par roulement hebdomadaire. Ceci a le mérite de faire en sorte que si chacun se tape les horaires les moins faciles, chacun bénéficie également des horaires les plus « sympas » du fait du roulement hebdomadaire des équipes de travail. La solidarité c'est aussi cela.

Au final une dernière réunion de négociation a eu lieu le 5 février 2013. Lors de cette réunion les ultimes propositions patronales semblent se finaliser sur un dispositif qui prévoit :

- 36 heures 30 de travail par semaine avec 2.5 jours de RTT pour les salarié(e)s qui travaillent du lundi au vendredi et 4 jours de RTT pour les salarié(e)s qui travaillent du mardi au samedi ;
- Rien , si ce n'est une promesse d'examiner la situation des salarié(e)s dont l'emploi est cassé en T2 pour au plus tard le 15 juin 2013 ;
- Une prime de sujétion très en retrait de ce qui se pratique contractuellement à la agence et à l'agence Faidherbe ;
- L'examen des situations des salarié(e)s à temps partiel au cas par cas, et on sait ce que cela signifie à la CENFE : des moyens de pressions et de chantage supplémentaires ...

Certes le projet d'accord a beaucoup évolué depuis début décembre 2012. **La volonté affichée du personnel de canal écurueil aidé et soutenu par le syndicat Sud, n'est pas étranger à la chose !** alors que certains avaient déclaré en réponse aux interrogations et exigences légitimes du personnel qu'il ne fallait pas espérer faire évoluer les choses et qu'ils et elles devaient se satisfaire de la bienveillance de la CENFE de les réintégrer !...

Pour autant nous ne signerons pas ce projet d'accord trop éloigné des exigences du personnel et des valeurs que nous prônons. D'autant plus que nous restons persuadés que la mobilisation aurait encore pu faire évoluer le dossier en faveur des salarié(e)s.

Lille, le 6 mars 2013

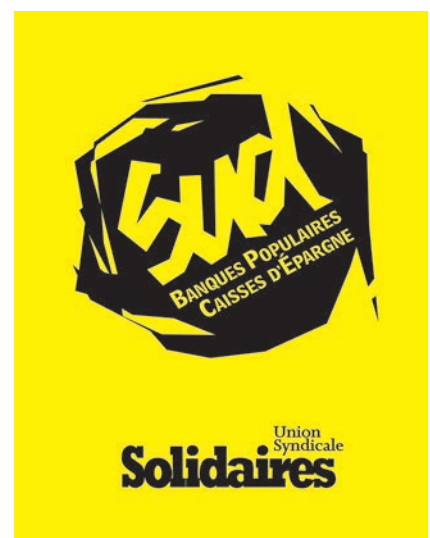
Le bureau syndical **Sud NFE**

Alain BAUDRY - Jérémy BAUDUIN - Francis DUPIRE -

Hervé FOURNIER - Bruno HOUDART - Bernadette KONIECZYNSKI -

Jean-François LARGILLIERE - Pierre PLEUVRET -

Emmanuel POTIER - Nora TONKIN



Délégués syndicaux Sud CAISSE D'ÉPARGNE NFE :

Bernadette KONIECZYNSKI 06.50.83.95.90 - Jean-François LARGILLIERE 06.70.48.58.40

Alain BAUDRY : 06.25.05.73.39- Jérémy BAUDUIN 06.10.75.88.31

Nora TONKIN 03.20.24.67.80 - Bruno HOUDART 06.13.13.82.82

Tél/Fax : 03.20.24.67.80 Email : [syndicat-sud-cenfe@orange.fr](mailto:syndicat-sud-cenfe@orange.fr)

[www.sudbpce.com](http://www.sudbpce.com)